

PAR COURRIEL

Québec, le 29 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 mars 2025, le député de Rosemont déposait un extrait de pétition adressée à l'Assemblée nationale, laquelle demandait de :

- maintenir intégralement les soins médicaux d'urgence au Centre hospitalier de Trois-Pistoles;
- réitérer son engagement à maintenir des soins de santé de qualité en région rurale.

D'entrée de jeu, je souhaite rappeler mon engagement à maintenir une offre de soins et de services de qualité dans les régions. Permettre aux Québécoises et aux Québécois d'obtenir des soins de qualité et ce, indépendamment de leur emplacement sur le territoire québécois, est une priorité de mon gouvernement.

Aucune décision n'a été prise pour l'urgence de Trois-Pistoles. Les propositions de l'établissement dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire sont actuellement en analyse auprès de Santé Québec.

Tous les intervenants concernés travaillent diligemment afin de parvenir à des décisions éclairées et bénéfiques pour l'ensemble des parties prenantes.

... 2

Enfin, le CISSS est en communication constante avec Santé Québec pour assurer une offre de services adaptée aux besoins de la population de Trois-Pistoles et du Bas-Saint-Laurent.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00763-020